

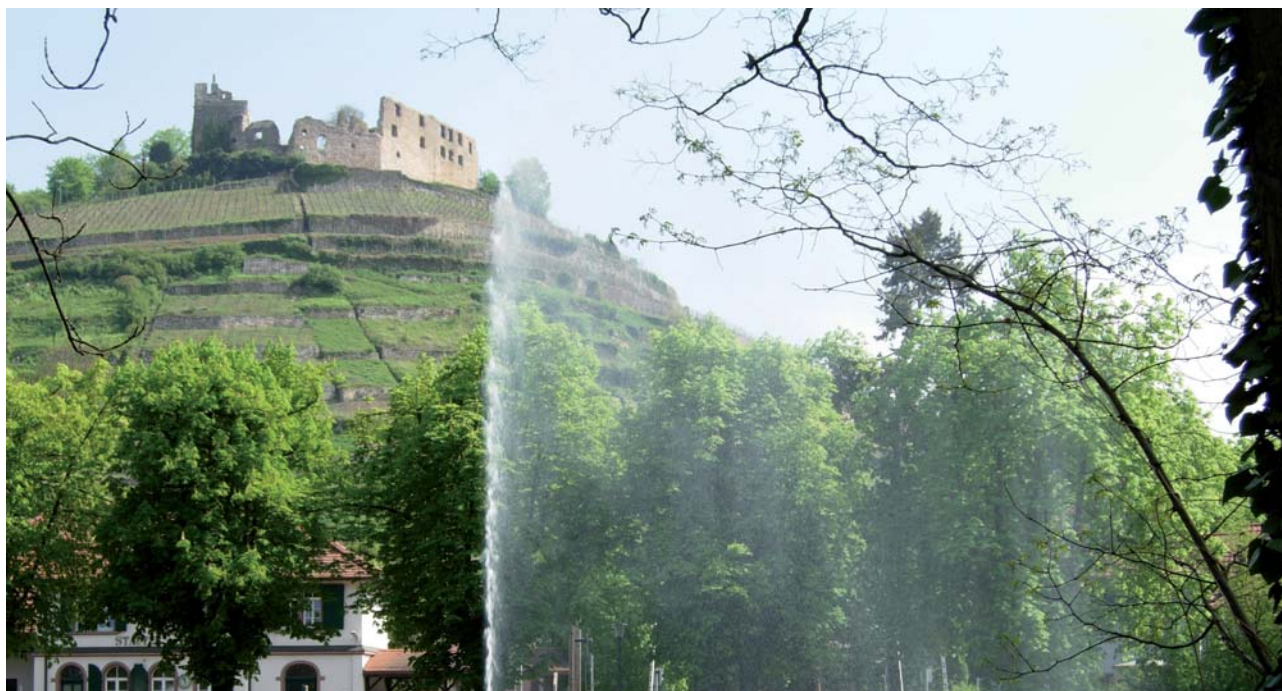
# UNIR Informations



Le résumé de l'actualité syndicale des retraités

Le + syndical

N°22 - Septembre 2009



## Sommaire

**Édito** ..... 2

**Maladie** ..... 3 à 5

- Santé – Hôpital
- Maîtrise des dépenses de maladie
- DMP (Dossier Médical Personnel)
- Plan Santé – Environnement 2009-2012
- Médicament
- Arrêt cardiaque
- En cas de pandémie
- Le Fonds CMU

**Retraite** ..... 5

- Droits Retraite des Femmes
- Négociation des retraites en 2010

**Sécurité sociale** ..... 5

- Gestion Financière
- Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2010

**Complémentaire santé**..... 6

- Dépenses des contrats collectifs de santé
- Complémentaire le + Santé CFE-CGC

**Dépendance**..... 6

**Europe** ..... 7 et 8

- Union Européenne
- Crise financière
- Le Gaz et l'Europe
- Liste noire des compagnies aériennes
- Directive 2004/38 du 29 avril 2004
- Congé parental

**Divers** ..... 8

- Croix Rouge Française
- Taux du Livret A
- Budget de la France
- Assurance Vie et capitalisation
- Abus de confiance
- Gouvernement : nos interlocuteurs ou nouveaux interlocuteurs depuis juillet 2009



### Taxe Carbone

C'est une nouvelle taxe, prévue à partir de 2010 pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est la facturation des émissions à effet de serre.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut préserver l'environnement oui, mais pas en demandant toujours aux mêmes de mettre la main au porte-monnaie.

Dans le passé, il fallait constamment changer de moyen de chauffage, bois, charbon, électricité, puis fioul, puis gaz, plaques solaires et maintenant ? Payer une taxe !

Pareil pour les voitures, essence, gasoil, électricité ! Payer encore une taxe !

Une maison ou un appartement qui était le fruit d'une vie de travail devrait aujourd'hui être modifié en permanence : isolation, fenêtres, volets ! et payer aussi une taxe !

Il faut savoir que nos finances ne sont pas extensibles, que beaucoup de ménages utilisent les voitures pour se rendre au travail et n'ont pas forcément de transports en commun. Que les techniques évoluent plus vite que nos salaires ou nos retraites, que les coûts en m2/an dépensés en matière de chauffage ne sont pas les mêmes entre le Nord et le Sud de la France, que nous payons déjà beaucoup de taxes sur les produits pétroliers.

Une nouvelle fois, nous ne serons pas égaux face à cette pénalité, qui diminuera une nouvelle fois notre pouvoir d'achat tout en ne figurant pas dans l'indice des prix INSEE.

Comme la taxe sera par ménage, nous les retraités n'étant en principe qu'à deux par domicile, en paierons une forte partie.

Les ménages modestes recevront une compensation.

Le prix est prévu à 32 € la tonne émise de CO2 en 2010 pour arriver à 100 € la tonne émise de CO2 en 2030.

Rentrée pour l'Etat 8,3 milliards en 2010 dont 4,3 milliards en provenance des ménages.

On ne veut pas admettre que c'est une taxe de remplacement de la taxe professionnelle, mais c'est quoi ? Pourquoi ne pas taxer tout ce qui bouge ? Il n'y a plus de limite aux ponctions financières.

Après la faillite des banques, ce sera bientôt la faillite des ménages et surtout des classes moyennes.

Nous en prenons le chemin, via les prochaines surprises qui nous attendent : CSG, maladie, complémentaire maladie, retraite, dépendance...

Marc BADER  
Président de l'UNIR

O  
+  
i  
p  
É

## Maladie

### Santé – Hôpital

La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires vient d'être publiée, après beaucoup de débats. Clôture des votes à l'Assemblée Nationale le 18/03/2009. Un premier vote au Sénat le 05/06/2009. Une commission mixte paritaire les 16 et 17 juin 2009. Un deuxième vote au Sénat le 24/06/09. Le Journal Officiel n° 0167 du 22 juillet 2009 nous livre les différents textes, à savoir :

- Texte n° 1 : Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (en 83 pages).
- Texte n° 2 : Décision n° 2009-584 DC du 16 juillet 2009 (Conseil Constitutionnel) (en 6 pages).
- Texte n° 3 : Saisine du Conseil constitutionnel en date du 2 juillet 2009 présentée par au moins soixante députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2009-584 DC (en 4 pages).
- Texte n° 4 : Saisine du Conseil constitutionnel en date du 2 juillet 2009 présentée par au moins soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2009-584 DC (en 5 pages).
- Texte n° 5 : Observations du Gouvernement sur les recours dirigés contre la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (en 4 pages).

Suite à la Saisine du Conseil constitutionnel, ont été déclarés conformes les articles 6/10/11/12/23/84/91/129 et non conformes ou partiellement conformes les articles 16/17/38/44/50/55/86/118.

Maintenant il reste à attendre tous les textes d'applications que nous ne manquerons pas de vous commenter.

### Maîtrise des dépenses de maladie

- Forte augmentation des indemnités journalières pour arrêt maladie et des transports sanitaires.
- Baisse des cotisations (moins 1,25 %), soit une perte de recettes de 8 milliards d'€.

Voilà une partie du déficit.

### DMP (Dossier Médical Personnel)

Le 16 juillet 2009 création de l'ASIP (Agence des Systèmes d'Information de Santé Partagés).

Après bien des mésaventures, loi de 2004, le dossier DMP vient d'être relancé le 9 avril 2009. Sept projets régionaux (Aquitaine, Ile de France, Bretagne, Franche-Comté, etc...) vont recevoir un financement complémentaire de 8,5 millions d'€.

Les nouveaux projets devront respecter :

- le cadre d'inter-opérabilité,
- l'identifiant national de santé,
- l'agrément des hébergeurs de données de santé.

L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a organisé le 30 avril 2009 une audition publique sur le dossier DMP.

Le rapport vient d'être publié le 20/07/09 sous le n° 567 pour MM. Jean-Claude Étienne, sénateur et Pierre Lasbordes, député.

Voici les conclusions du rapport :

#### 1. Mieux expliciter la finalité du DMP

- Donner un sens précis au « P » du DMP ;
- mobiliser les professionnels de santé et patients ;
- évaluer les bénéfices attendus pour l'organisation et la gestion ;
- identifier les contraintes en termes de sécurité et de confidentialité ;
- étudier la possibilité d'élaborer une charte liant les différentes parties prenantes.

#### 2. Déterminer les responsabilités de chacun au sein de la gouvernance du projet

- Clarifier les responsabilités incombant respectivement au pouvoir politique et aux instances de gouvernance ;
- doter les instances de gouvernance des compétences requises pour exercer les missions qui leur sont dévolues ;
- Formaliser les responsabilités de chacun par un cahier des charges précis reposant sur des options claires.

### 3. Organiser le processus de mise en œuvre

- Donner une meilleure visibilité chronologique, budgétaire et organisationnelle ;
- s'assurer de l'implication des industriels ;
- s'assurer de la mise en place d'un pôle de sensibilisation et de formation professionnelle des acteurs.

### 4. Garantir la cohérence du projet avec les dispositions législatives et réglementaires y afférentes

- Dresser un état des lieux du dispositif juridique en vigueur, afin d'identifier les mesures qu'il reste à prendre et celles qu'il conviendrait, le cas échéant, de modifier.

### Plan Santé – Environnement 2009-2012

Moyens financiers : 490 millions d'€ dont 127 millions d'€ pour la recherche sur les risques émergents y compris les nanotechnologies et les ondes électromagnétiques.

Autres engagements :

- Réduction des expositions aux maladies graves (cancer, maladie cardio-vasculaire, respiratoire, neurologique) par le contrôle de l'air, de l'eau, des sols et de l'alimentation ;
- cibler les substances qui altèrent la santé reproductive ;
- plan particules sur les fines poussières émises par le chauffage au bois et la circulation ;
- surveillance accrue des jouets, des cosmétiques, textiles et matériaux qui leur sont destinés ;
- proposition de modification de classement de certaines substances ;
- étiquetage des matériaux de construction et de décoration ;
- contrôles et campagnes d'informations ;
- développement du conseil en habitat intérieur.

### Médicament

Un rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) affiche le bilan suivant pour l'année 2007 :

Un médicament sur deux ne serait pas consommé (la Sécurité Sociale a remboursé 21 milliards d'€ pour la même année). A cette somme il convient de rajouter le montant du ticket modérateur et le reste à charge de l'assuré. Selon le même rapport, les prescriptions médicales excèdent les normes de 30 à 70 %. De plus, 13 % des patients demandent le rajout de médicaments sur l'ordonnance. 90 % des consultations se concluent par la délivrance d'une ordonnance.

Pour 2006 chaque Français a acheté pour 504 € de médicaments soit 40 % de plus que ses voisins européens.

Les contrôleurs estiment qu'il y a gaspillage. L'Union des syndicats de pharmaciens d'officines signale que ces dépassements sont dus à la mauvaise observance des traitements prescrits. Le conditionnement est un autre facteur de perte. Devant le déficit de la Sécurité Sociale voilà un point où il y aurait moyen de faire des économies.

### Arrêt cardiaque

Les arrêts cardiaques représentent 110 morts par jour soit un total de 40 000 par an.

La survie des victimes n'est que de 2 à 3 % en France.

Il y a nécessité d'améliorer la prévention avec l'extension du parc des défibrillateurs.

Depuis la publication du décret du 4 mai 2007 toute personne, même non médecin, peut utiliser un défibrillateur, encore faut-il apprendre les gestes qui sauvent.

A titre de comparaison les accidents de la route en France métropolitaine tuent 12 personnes chaque jour. Où faut-il intervenir ?

### En cas de pandémie

Là encore, c'est l'ASIP (Agence des Systèmes d'Informations de Santé Partagés) qui vient d'être chargée par le ministère de la Santé d'étudier la faisabilité d'un système d'information susceptible de gérer l'afflux vers le 15 en cas de pandémie. Le programme devra être opérationnel en octobre 2009.

## Le Fonds CMU

Fin avril 2009 ils étaient 4 224 000 bénéficiaires avec la décomposition suivante :

- + 1,2 % pour le régime général
- - 0,6 % chez les indépendants
- - 1,7 % au sein du régime agricole

Prévision à fin 2009 : 4 300 000 personnes.

## Retraite

### Droits Retraite des Femmes

A l'aube de la réforme des avantages familiaux, la députée Claude GREFF (UMP Indre et Loire) invite dans son rapport sur les femmes et leur retraite, à une politique plus volontariste en matière de réduction des écarts de pension entre les sexes. En conséquence de quoi, la Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a adopté plusieurs recommandations :

1. Sur le niveau des pensions, elle estime que le bénéfice de la revalorisation des pensions de réversion ne doit pas être limité aux pensions nouvellement liquidées. En outre, la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) doit, selon elle, arrêter un objectif chiffré de réduction des écarts de pension entre hommes et femmes.
2. Sur les correctifs à apporter aux modalités de calcul des pensions, elle recommande que les périodes de congé maternité soient prises en compte dans l'évaluation du salaire annuel moyen servant au calcul de la retraite. La proratisation du nombre d'années entrant dans le calcul du salaire de référence, en fonction de la durée de l'activité réelle, doit être examinée.
3. S'agissant des spécificités des carrières féminines, la Délégation juge qu'une réflexion sur la compensation des conséquences des aléas de carrière et des interruptions d'activité s'impose. Elle demande aussi que les salariés à temps partiels soient informés de leur possibilité de cotiser sur l'équivalent d'un temps plein.
4. Elle considère enfin que le juge devrait systématiquement opérer un partage des droits à la retraite entre conjoints divorcés.

## Négociation des retraites en 2010

Xavier DARCOS vient de rappeler que plusieurs solutions sont envisageables :

- l'âge de la retraite,
- la durée de cotisation,
- la pénibilité,
- plus de capitalisation.

Pour l'instant ce sont des mots qu'ils conviendraient de placer dans un ensemble de mesures.

## Sécurité sociale

### Gestion Financière

Le plafond de trésorerie de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) en charge du financement du découvert de la Sécurité Sociale, va être relevé d'ici à fin octobre 2009.

Or, à l'annonce de ce surcroît de dettes à gérer, l'ACOSS négociait avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui finance sa trésorerie en lui prêtant à court terme.

La Caisse des Dépôts et Consignations a alors notifié à l'ACOSS que les conditions de convention qui les liait pour la période 2006-2010 seraient réactualisées pour application en septembre.

La CDC va ainsi autoriser à l'ACOSS jusqu'à 25 Mds€ de découvert, plafond qui, sous réserve de négociation, pourra atteindre 31 Mds€. Quant aux tarifs de l'emprunt, ils seront rendus plus progressifs et suivront les fluctuations du taux journalier de rémunération des dépôts bancaires (EONIA) : plus les conditions du marché seront tendues, plus le coût de financement facturé par la Caisse des dépôts et consignations augmentera. Les frais financiers de l'ACOSS devraient donc s'accroître.

L'Assemblée Nationale souhaite que les trois structures soient coordonnées dans leurs interventions sur le marché financier.

Sont concernés :

- l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale)
- la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale)
- le FRR (Fonds de réserve des retraites)

Les Sénateurs souhaitent :

- remettre en question les niches sociales
- Elargir l'assiette des cotisations
- Harmoniser les assiettes de la CSG
- Voire augmenter la CSG
- Verser à la maladie une part de la taxe carbone
- Revoir le versement à la CADES

## Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2010

Liste des rapporteurs :

A l'Assemblée Nationale, Yves Bur (UMP, Bas-Rhin) sera rapporteur général, Jean-Pierre Door (UMP, Loiret) sera rapporteur pour la maladie, Denis Jacquat (UMP, Moselle) pour la vieillesse, Claude Greff (UMP, Indre-et-Loire) pour le médico-social et Marie-Françoise Clergeau (SRC, Loire-Atlantique) pour la famille.

Au Sénat, Alain Vasselle (UMP, Oise) sera le rapporteur général, chargé des équilibres financiers et de l'assurance maladie, Dominique Leclerc (UMP, Indre-et-Loire) sera rapporteur pour la vieillesse, André Lardeux (UMP, Maine-et-Loire) pour la famille, Gérard Deriot (UMP, Allier) pour les AT-MP et Sylvie Desmarescaux (SE, Nord) pour le médico-social.

## Complémentaire santé

### Dépenses des contrats collectifs de santé

Le cabinet MERCIER vient de publier un baromètre concernant l'impact de la crise sur les coûts des contrats collectifs.

	Entreprise en crise	Entreprise stable
Hospitalisation	+ 25,19 %	+ 7,97 %
Optique	+ 21,63 %	+ 11,39 %
Dentaire	+ 14,56 %	+ 3,59 %
Médicaments	+ 13,10 %	+ 2,62 %
<b>TOTAL</b>	<b>+ 16,85 %</b>	<b>+ 5,74 %</b>

Les pourcentages représentent un accroissement annuel.

Indicateur des raisons :

- prévention par crainte de ne plus disposer d'une couverture de même qualité en cas de perte d'emploi,
- Interactions du climat économique sur la santé qui se traduisent par un recours accru aux neuropsychiatres et aux kinésithérapeutes voire aux médicaments.

Dans ce cadre d'intergénération c'est nous les créditeurs (les retraités).

## Complémentaire le + Santé CFE-CGC

### Besoin d'une couverture santé ? Découvrez le + Santé

La CFE-CGC propose à ses adhérents et aux membres de leur famille une adhésion à une complémentaire santé, à des tarifs spécialement négociés pour eux.

Si certains salariés bénéficient de couvertures santé dans le cadre de leur entreprise, il en reste encore une grande partie qui ne profitent d'aucun avantage. Pour eux : salariés de TPE-PME, retraités, salariés non satisfaits de leur couverture d'entreprise..., la CFE-CGC propose « le + santé », une mutuelle santé composée sur mesure avec le groupe Vauban Humanis. Un choix est prévu parmi quatre formules de couverture, en fonction des besoins...

La CFE-CGC vous recommande de comparer les tarifs et les prestations qui y sont rattachées.

Retrouvez les grilles tarifaires et les conditions sur notre site internet : [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org), rubrique « infos pratiques/services », « nos partenaires ».



## Dépendance

### Dépendance

Le texte à paraître reste toujours annoncé pour 2010 mais les opérateurs déjà présents sur ce marché préparent et font réaliser des études afin d'être prêts pour poursuivre leur marché.

- C'est un marché qui renferme d'importants

potentiels de croissance avec l'évolution démographique et l'augmentation de l'espérance de vie.

- Associer la dépendance avec le service à la personne, voire les services dédiés aux aidants, voire l'épargne.

### Le marché en 2008 :

- 52 % est détenu par les bancassurances
- Une bonne place pour les assureurs
- Institutions de prévoyance et les mutuelles se cantonnent souvent à un rôle de distributeur sur un marché concentré sur les sociétés (Prédica, CNP Assurances, Prima et Groupama).

## Europe

### Union Européenne

Comme tous les six mois, la présidence du conseil de l'Union Européenne a changé de mandataire. Après un bilan contestable de la présidence Tchèque, c'est la Suède qui vient d'assumer et jusqu'au 31 décembre 2009, la fonction principale de moteur des négociations entre Etats membres. Les deux principaux objectifs de cette présidence sont le traitement de la crise économique, en particulier la hausse du chômage, et la lutte contre le changement climatique, ces six mois s'achevant sur la conférence internationale de Copenhague.

La crise économique comme les changements institutionnels de l'Union pourraient en effet contraindre la Suède à revoir ses ambitions à la baisse sur le climat.

### Crise financière

Afin d'éviter une nouvelle crise financière, la Commission européenne a proposé le 13 juillet 2009 une autre révision du règlement communautaire sur les exigences de fonds propres des banques.

### Le Gaz et l'Europe

Après la crise gazière de janvier 2009, la Commission européenne a adopté, le 16 juillet, de nouvelles règles visant à accroître la sécurité de l'approvisionnement en gaz. La Commission

demande aux Etats membres d'élaborer des plans d'urgence en coopération avec l'industrie gazière, de collaborer étroitement en cas de crise et de créer des autorités nationales chargées de suivre l'évolution de l'approvisionnement en gaz et d'évaluer des risques potentiels. De plus, le nouveau règlement prévoit des investissements renforcés dans des installations de stockage et la mise en place d'équipements permettant d'inverser les flux dans les gazoducs en faveur des pays les plus affectés par une suspension de livraison de gaz.

### Liste noire des compagnies aériennes

Le 14 juillet, la Commission européenne a mis à jour la liste des compagnies aériennes qui se sont vues retirer leur permis d'exploitation dans l'Union européenne. En raison des problèmes de sécurité, des interdictions d'exploitation supplémentaires ont été imposées à tous les transporteurs de Zambie et du Kazakhstan. En revanche, quatre compagnies indonésiennes (Garuda Indonesia, Airfast Indonesia, Mandala Airlines et Premiair), ainsi que TAAG Angola Airlines ont été retirées de la liste grâce à des améliorations importantes en matière de sécurité.

### Directive 2004/38 du 29 avril 2004

Elle est relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leur famille de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres.

La Commission européenne vient de vérifier les transpositions de ce texte et n'est pas d'accord avec certaines entraves. La Commission vient donc de rappeler les points qu'elle juge problématique et qui laissent à désirer. Il s'agit principalement de :

- la délivrance du visa de court séjour,
- la délivrance de la carte de séjour,
- l'appréciation des ressources suffisantes.

Réforme de la Coordination européenne des régimes de sécurité sociale

Le Conseil des ministres de l'Union européenne a définitivement adopté, le 27 juillet, dans les mêmes termes que le Parlement européen, le règlement d'application du règlement (CE n° 883-2004 du 29 avril 2004) portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, ainsi qu'un deuxième règlement modifiant ce

dernier et complétant ses annexes. Ces trois textes remplaceront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, date prévue, les règlements (CEE) n° 1408-71 et 574-72 et constituent une refonte globale de ces derniers, axée sur la simplification et la modernisation, avec pour objectif d'améliorer la libre circulation des citoyens européens en coordonnant davantage les systèmes nationaux de sécurité sociale.

L'entrée en vigueur est applicable le 1<sup>er</sup> mars 2010.

## Congé parental

Proposition de directive portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental.

La Commission Européenne a adopté le 30 juillet 2009 cette directive. Afin de prendre effet, le présent texte doit être adopté au Conseil Européen à la majorité qualifiée.

Le texte propose de faire passer le congé parental minimum de trois à quatre mois par enfant dès 2011. La Commission souhaite également autoriser la possibilité d'un transfert de trois des quatre mois d'un parent à l'autre.

La France, l'Allemagne, la République Tchèque, la Lituanie et la Slovaquie offrent les congés parentaux les plus importants allant jusqu'à 3 ans.

La Belgique, l'Irlande, Malte et le Portugal offrent 3 mois.

## Divers

### Croix Rouge Française

- Le Professeur Jean-François Mattei a été réélu à la présidence.
- Premier Vice-Président, Mme Caroline Cross, médecin.
- Deuxième Vice-Président, M. Patrick Hermange, ancien directeur de la CNAV.

### Taux du Livret A

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 le taux vient d'être ramené à 1,25 %. Avant cette date nous étions à 1,75 %.

### Budget de la France

Le déficit budgétaire de la France était de 88,7 milliards à fin mai 2009.

## Assurance Vie et Capitalisation

Fin juin 2009, les chiffres collectés étaient en hausse de 6 %, sur le premier semestre 2008 le montant s'élevait à 71,8 milliards d'€. Ces cotisations se répartissent de la manière suivante :

- Support € en hausse de 14 % (63,7 milliards d'€).
- Support Unités de compte en baisse de 31 % (8,1 milliards d'€).

## Abus de confiance

La grande majorité des victimes sont âgées de plus de 80 ans, alors attention, car il n'y a pas que les cambriolages ou les agressions physiques qui nous guettent.

De plus en plus, nous sommes face à des scénarios très élaborés, des stratégies où toutes les professions sont imitées (policier, médecin, banquier, famille victime d'un accident avec l'un de vos enfants, etc).

Tout devient possible et c'est la même chose sur internet.

Ne renseignez personne sur votre compte en banque, le code de votre carte de retrait.

Evitez de retirer de l'argent dans les distributeurs de banque extérieurs.

Alors attention, n'ouvrez pas votre porte à quelqu'un que vous ne connaissez pas.

Contactez le commissariat pour toute sollicitation qui vous paraît inhabituelle.

## Gouvernement : nos interlocuteurs ou nouveaux interlocuteurs depuis juillet 2009

- Premier Ministre : François Fillon.
- Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : Xavier Darcos.
- Secrétaire d'Etat chargée des Aînés, auprès de Xavier Darcos : Nora Berra.
- Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, auprès de Hervé Morin : Hubert Falco.
- Ministre de la Santé et des Sports : Roselyne Bachelot.